



# **Centrales Villageoises du Pays d'Arles**

Société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 1000 €

Siège social : 5 rue Henri Barbusse 13200 Arles

N° SIRET 835 074 618 00017

## **RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 mai 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de son résultat.

Nous vous rappelons que les comptes, le bilan et plus généralement tous les documents nécessaires vous ont été communiqués dans les conditions prévues par la législation, la réglementation en vigueur et les statuts et nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

### **CARACTERISTIQUES DES INVESTISSEMENTS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

#### Faits marquants de l'exercice

Départ de notre salarié Christophe Castano le 22 novembre 2024.

Nous avons investi dans des études de structure pour préparer le projet de la Maison familiale rurale d'Eyragues.

Capitalisation : capital au 31 décembre 2024 de 120 527 euros.

### **EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation sont de 75 796 euros en 2024.

Les charges d'exploitation (achats et charges externes, dotations aux amortissements, impôts et taxes...) s'élèvent à 65 164 euros.

Les charges financières s'élèvent à 750 euros, les produits financiers sont de 12 euros.

En conséquence le résultat est positif et s'établit à 9 894 euros avant impôts sur société. Une fois l'impôt déduit le résultat s'élève à 8 410 euros.

## **EXAMEN DU BILAN**

### A l'actif

Les immobilisations s'élèvent à la somme brute de 98 267 euros et 81 928 euros net, après amortissements.

Les créances s'élèvent à 51 652 euros.

Les disponibilités à la clôture de l'exercice atteignent 22 344 euros.

### Au Passif

Le capital social s'élève à la somme de 102 300 euros.

Tenant compte de la réserve légale et du report à nouveau du résultat de l'exercice précédent, les capitaux propres sont positifs de 120 527 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 36 036 euros.

## **INVESTISSEMENTS REALISES**

Pour l'exercice 2024: 12 890 euros.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Notre société étudie actuellement la faisabilité technico-économique de deux projets en toiture dont la MFR d'Eyragues (100 kWc)

L'autoconsommation collective est une voie d'avenir, le conseil de gestion monte ne compétence sur ce type d'opération en suivant des formations et en assurant une veille juridique et technique.

Ces projets étant très longs à se réaliser, CVPARL s'oriente vers l'animation du réseau de sociétaires, une sensibilisation des citoyens à commencer par les enfants des écoles sur lesquelles CVPARL produit de l'électricité ainsi que leurs parents.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Modification à la baisse des tarifs d'achat réglementé de l'électricité en revente totale pour orienter les projets vers de l'autoconsommation collective. Nous devons recalculer les projets en cours en tenant compte de ces nouveaux paramètres.

## **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.

## **FILIALES**

Notre société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

**MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CGI (art. 223 quater du CGI).**

Néant

**DETENTION DE CAPITAL PAR LES SALARIES**

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées et qui ont été tenues à votre disposition dans les délais légaux et réglementaires.

La Présidente de la SAS, Sophie Pascal